



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE MIRAMAS**  
**SÉANCE DU 11 AVRIL 2024 (17h)**

*La séance est ouverte à 17 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE.** - Mes chers collègues, si vous voulez bien vous asseoir, il est 17 heures. Je vous en prie, installez-vous.

Bien ! Mesdames et messieurs, nous allons d'abord faire l'appel avec Géraldine et puis ensuite, je vous expliquerai que la loi a changé. En fait, on a été obligé, selon la loi, d'organiser deux conseils : un premier qui sera le compte administratif, le compte de gestion, avec tout ce qui est funéraire, etc. On s'arrêtera et on redémarrera un nouveau conseil. C'est comme ça, c'est l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales. Donc, je vous expliquerai les choses.

Allez ! On va commencer l'appel. Madame Géraldine BUTI.

*Madame Géraldine BUTI salue l'Assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.*

**Monsieur le MAIRE.** - Entrée de Madame ACKE.

*Madame Margarita ACKE MELO rejoint la séance à 17 heures 12.*

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Éric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIÈRE – Christiane LEYDER – Jean-Luc SANCHE – Brigitte CONTÉ – Thierry QUÉRÉ – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Romain TONUSSI – Gérard GÉRON – Errol FERRER

**Étaient absents et représentés, Mesdames et Monsieur :**

Fadela AOUMMEUR	à	Christian PEYRO
Serge CIZABUIROZ	à	Anne-Marie CHAYOT
Régine SONZOGNI	à	Martine ARFI
Nadia ALI	à	Éric MARCHESI
Viviane ROYER	à	Romain TONUSSI

**Était absent et excusé, Monsieur :**

Nicolas-Franck CHALENDAR

*Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.*

---

**ORDRE DU JOUR - Conseil municipal du 11 avril 2024 (17h)**

A) Délibérations :

**PÔLE RESSOURCES**

- 01) N°46-2024 Présentation du compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget principal
- 02) N°47-2024 Adoption du compte administratif de l'exercice 2023 – Budget principal
- 03) N°48-2024 Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget principal
- 04) N°49-2024 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe vente des caveaux
- 05) N°50-2024 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe vente des caveaux
- 06) N°51-2024 Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget annexe vente des caveaux
- 07) N°52-2024 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 - Régie service funéraire municipal
- 08) N°53-2024 Adoption du compte administratif 2023 - Régie service funéraire municipal
- 09) N°54-2024 Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2023 - Régie service funéraire municipal

**Monsieur le MAIRE**.- Puisque le *quorum* est largement atteint et que nous pouvons délibérer, je me vois dans l'obligation de vous indiquer qu'une interprétation stricte de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales nous impose désormais lors des séances où le compte administratif du maire est débattu, d'élire un nouveau président de séance.

Donc, concrètement, le Maire ouvre la séance et constate le *quorum*, ce que je viens de faire. Si celui-ci est atteint, il est immédiatement procédé à l'élection d'un président de séance par le Conseil municipal. Ce président exercera ensuite toutes les attributions afférentes à la présidence : police de l'assemblée, suspension et clôture de la séance, appel des affaires inscrites à l'ordre du jour, dont les décisions prises dans le cadre du L2122-22 du CGCT et le vote du PV du conseil précédent, direction des débats, distribution de la parole, constat des résultats des votes.

C'est nouveau, cela vient de sortir, il n'y a apparemment pas une commune qui fait pareil. Bon, moi, je fais confiance à mes services. Donc, je vous propose de voter pour la candidature de Madame Anne-Marie GACHON qui s'est spontanément proposée, à moins qu'il y en ait une autre. S'il n'y en a pas d'autres, est-ce que vous acceptez que ce vote soit fait à main levée.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, Madame Anne-Marie GACHON, vous présidez le Conseil municipal. Moi, je peux siéger, je peux intervenir, mais je n'ai plus l'autorité de la présidence :

*Monsieur le MAIRE cède la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première Adjointe.*

**Madame Anne-Marie GACHON**.- Merci, Monsieur le Maire. Donc, nous allons ouvrir la séance.

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Madame Anne-Marie GACHON**.- Madame Laëtitia DEFFOBIS s'est aimablement proposée. A moins qu'il y ait une autre candidature. Personne ?

*En l'absence d'autre candidature, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Madame Laëtitia DEFFOBIS est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.*

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Donc, nous allons parler du compte de gestion, avant le compte administratif.

Présentation du compte de gestion, par Monsieur Gérald GUILLEMONT.

**A/ DÉLIBÉRATIONS :**

**PÔLE RESSOURCES**

**01) PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur :** Monsieur Gérald GUILLEMONT

**Monsieur Gérald GUILLEMONT.**- Merci, Madame la Présidente. Mesdames, messieurs les Conseillers municipaux et Conseillères municipales, ce soir nous avons de nombreuses délibérations financières à prendre et on commence par l'approbation du compte de gestion du Comptable public.

Comme chaque année, ce compte de gestion est le reflet à l'identique du compte administratif que je vais vous présenter juste après cette délibération. Le compte de gestion, c'est surtout le compte du Comptable public et je vous propose de constater qu'il est conforme au compte administratif.

J'ajoute que dans les années qui viennent, il est possible que l'on ait à voter un seul document qui s'appellera le Compte Financier Unique (CFU). Pour l'instant, ce n'est pas le cas. J'ajoute que le compte de gestion cette année est l'objet aussi de transformations – comme le compte administratif – du fait de l'application de la nouvelle norme comptable M57. C'est la raison pour laquelle peut-être certains d'entre vous ou certaines d'entre vous ont éprouvé quelques difficultés compte tenu des changements de classification comptable.

Ceci étant dit, je vous propose de voter ce compte de gestion et je laisse la parole à Madame la Présidente de séance.

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Le compte de gestion ayant été présenté par Monsieur Gérald GUILLEMONT, nous allons donc voir s'il y a des questions.

**Monsieur Gérard GÉRON.**- Est-ce le document du Trésor ?

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Oui.

**Monsieur le MAIRE.**- Je peux intervenir. Vous pouvez contester le Trésorier. Comme c'est aussi l'Inspecteur des impôts, c'est à vos risques et périls !

**Monsieur Gérard GÉRON.**- Le Trésorier a fait ses écritures sur la base des choix que vous aviez faits, mais il n'a pas matière pour lui à le contester ou le transformer.

**Monsieur le MAIRE.**- Il vérifie.

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Donc, je fais voter le compte de gestion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

#### **VOTE**

**POUR : 34**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Le compte de gestion est voté à l'unanimité. Nous allons passer maintenant au deuxième point, qui est l'adoption du compte administratif. Monsieur Gérald GUILLEMONT.

### **02) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT**

**Monsieur Gérald GUILLEMONT.**- Merci, Madame la Présidente. Là, il s'agit du compte de l'ordonnateur qui est le président de cette assemblée, quand il peut présider, donc le Maire de Miramas. C'est donc la traduction de l'ensemble des dépenses et des recettes qui sont inscrites à ce compte administratif.

Quelques faits remarquables pour vous présenter ce compte administratif :

En section de fonctionnement, on a pu constater des recettes à hauteur de 51 740 000 euros. Il y a quand même une recette exceptionnelle qu'il faut relever et qui explique un certain nombre de choses par la suite, qui est le fait que durant toute l'année, nous avons été des prestataires payés par la Métropole pour la compétence gestion de la voirie et de l'éclairage public transférée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2023, et où la Métropole nous a demandé de gérer cette compétence pour son compte. Moyennant quoi, elle nous a payés, en fin de compte, l'ensemble des frais qui ont été déboursés par la Commune pour gérer cette compétence, notamment les salaires des 42 agents qui donc ont effectué cette compétence. Donc, cette recette exceptionnelle dans le compte administratif de l'année représente quand même 2 387 000 euros.

Si on va un peu plus loin dans l'analyse et qu'on regarde comment a évolué cette dépense par rapport à 2022 : on est en gros 1,7 million d'euros en dessous de 2022 et on s'aperçoit qu'en fait, une fois qu'on a enlevé la recette exceptionnelle de la Métropole et que l'on tient compte de l'inflation, on a dépensé un peu moins que l'inflation, soit 1,5 %. C'est-à-dire qu'en gros, on est sur des recettes en section de fonctionnement, qui sont comparables à celles de l'exercice précédent.

En ce qui concerne les charges, on a 49 522 000 euros de charges contre 49 millions d'euros en gros en 2022. Là encore, on est à peu près au même niveau que l'inflation. Donc, on peut dire qu'on est à peu près étale dans les dépenses d'un exercice sur l'autre, sachant que 2023 a été très, très impactée par la hausse de l'énergie. En fait, la hausse de l'énergie, on l'a surtout subie non pas en 2022, mais en 2023, puisque, en gros, on a 700 000 euros de plus de factures d'énergie en 2023 par rapport à 2022.

Avec l'écart de ce qu'on a voté au BP (budget primitif) et les 700 000 euros, ce que je disais il y a un instant, si on regarde le résultat d'ensemble, on a 51 740 000 euros de recettes, 49 522 000 euros de dépenses. On constate donc un excédent dans l'exercice de 2 218 000 euros. Comme on avait un excédent de 8 200 000 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2023, on constate au 31 décembre 2023 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2024 un excédent cumulé en section de fonctionnement de 10 418 000 euros.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 14 867 000 euros et on a des recettes à hauteur de 18 202 000 euros, ce qui fait que l'on constate un résultat positif sur la section d'investissement pour l'exercice de 3 335 000 euros. On avait un déficit reporté de l'exercice précédent de 2 182 000 euros, ce qui fait qu'au total, la section d'investissement, en cumul, dégage un excédent de 1 153 000 euros.

En conséquence, quand on fait l'addition de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, on constate un excédent de 11 575 000 euros.

Voilà les éléments les plus importants que je pense pouvoir transmettre à votre connaissance. Au-delà de ça, il y a énormément d'informations dans les documents budgétaires que l'on peut éventuellement détailler, si vous le souhaitez.

**Madame Anne-Marie GACHON**.- Y a-t-il des questions ? *Absence de question.*  
Donc, je vais passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 29**

(29 « Pour Miramas »)

**CONTRE : 2**

(2 « Le Renouveau pour Miramas »)

**ABSTENTIONS : 2**

(2 « Miramas avec vous »)

**Madame Anne-Marie GACHON**.- Donc, il est adopté.

**Monsieur Gérald GUILLEMONT**.- Monsieur le Maire, le compte administratif est adopté par le Conseil municipal.

**Monsieur le MAIRE**.- Merci.

**Madame Anne-Marie GACHON**.- Sujet suivant, c'est l'affectation du résultat de l'exercice 2023, budget principal. Monsieur Gérald GUILLEMONT.

**03) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur** : Monsieur Gérald GUILLEMONT

**Monsieur Gérald GUILLEMONT**.- Vous avez le texte. Par contre, c'est beaucoup plus court, il y a beaucoup moins de pages. Donc, on a constaté qu'en fin d'exercice, on avait un excédent de 2 218 000 euros en section de fonctionnement, que nous avons un excédent de fonctionnement reporté de 8 200 000 euros. Au total, la section de fonctionnement dispose d'un excédent de 10 418 000 euros. En investissement, je reprends les chiffres de tout à l'heure : le

résultat de l'exercice : 3 335 000 euros ; déficit antérieur reporté : 2 182 000 euros ; solde du reste à réaliser : 15 836 euros. Cela fait donc un excédent de financement de la section d'investissement de 1 168 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de 10 418 000 euros comme suit : 2 500 000 euros sur le compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement ; le solde, soit 7 918 000 euros, sur la ligne 002 du résultat de fonctionnement reporté.

Ensuite, il est proposé au Conseil municipal de décider d'affecter le résultat du fonctionnement de l'exercice 2023 s'élevant comme suit, à 2,5 millions d'euros et 7,9 millions d'euros. Donc, ces 2,5 millions d'euros, on les retrouvera tout à l'heure, dans le budget primitif, en recettes de la section d'investissement pour participer, avec d'autres recettes, au financement des dépenses d'équipement et des dépenses d'investissement de l'exercice 2024.

J'ai terminé, Madame la Présidente.

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Merci, Monsieur GUILLEMONT. Y a-t-il des questions ? Nous allons donc procéder au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(30 « Pour Miramas »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Donc, le budget est voté.

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.**- Non ! Pas le budget !

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Le compte d'approbation... Vous n'allez pas me reprendre à chaque fois ! Aujourd'hui c'est ma première ! Il n'y a pas eu de répétition générale, et moi, j'ai l'habitude d'avoir des répétitions générales !

Donc, la délibération n°4, c'est l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 – Budget annexe vente des caveaux. Monsieur Christian PEYRO.



**04) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE  
VENTE DES CAVEAUX**

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

**Monsieur Christian PEYRO**.- Bonjour à tous.

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.*

**Madame Anne-Marie GACHON**.- Donc, y a-t-il des questions ? *Aucune question.*  
Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 2**

(2 « Miramas avec vous »)

**Madame Anne-Marie GACHON**.- Le compte de gestion de l'exercice 2023 sur le budget annexe de vente des caveaux est approuvé.

Nous allons maintenant passer à la délibération n° 5, qui est l'adoption du compte administratif 2023 de vente de caveaux. Monsieur Christian PEYRO.

**05) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE VENTE DES  
CAVEAUX**

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.*

**Madame Anne-Marie GACHON**.- Y a-t-il des questions ? *Aucune question.* Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 29**

(29 « Pour Miramas »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**Madame Anne-Marie GACHON.**- L'adoption du compte administratif a été approuvée. La délibération n° 6, c'est l'affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget annexe vente des caveaux, toujours avec Monsieur Christian PEYRO.

**06) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX**

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

*Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Y a-t-il des questions ? *Aucune question.* Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(30 « Pour Miramas »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**Madame Anne-Marie GACHON.**- L'affectation du résultat a été votée. La délibération n° 7, c'est l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 de la Régie service funéraire municipal. Monsieur Christian PEYRO.

**07) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.*

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Y a-t-il des questions ? *Aucune question.*  
Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 2**

(2 « Miramas avec vous »)

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Donc, le compte de gestion 2023 a été approuvé. Délibération n° 8, c'est l'adoption du compte administratif 2023 de la Régie service funéraire municipal. Monsieur Christian PEYRO.

**08) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur Christian PEYRO.**- Le reste à réaliser, c'est l'achat d'un véhicule de service.

*Monsieur Christian PEYRO poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur Christian PEYRO.**- Il faut savoir que le bois a augmenté et qu'il y a eu un peu moins de décès.

*Monsieur Christian PEYRO poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur Christian PEYRO.**- Là, je dois dire qu'il manque les affectations du mois de novembre et de décembre.

*Monsieur Christian PEYRO poursuit la lecture du rapport.*

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Y a-t-il des questions ? *Aucune question.*

Nous allons donc procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions.

**Une élue** : Non, quatre.

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Quatre, pardon. Excusez-moi !

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 30**

(30 « Pour Miramas »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Donc, l'affectation du résultat d'exploitation a été votée. Nous passons à la délibération n° 9 : affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2023 pour la Régie service funéraire municipal.

### **09) AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

**Rapporteur** : Monsieur Christian PEYRO

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.*

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Y a-t-il des questions ? *Aucune question.*

Nous allons procéder au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(30 « Pour Miramas »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Donc, la délibération est votée. Le premier Conseil municipal est terminé. Nous allons donc procéder à la clôture. Merci beaucoup.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.*

**Monsieur le MAIRE**

**Frédéric VIGOUROUX**



**La Secrétaire de séance**

**Laëtitia DEFFOBIS**



**Madame la Première Adjointe**

**Anne-Marie GACHON**



Conseil municipal du 11 avril 2024 (17h) / Procès-verbal  
Publié sur le site de la commune de Miramas le :

**30 MAI 2024**